Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20261012-2026-277CBIS-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026
Publication : 27/10/2026
CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 27 octobre 2026 Le Président

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction des Finances

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 12 octobre 2026

77 élus présents (103 en exercice, 18 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (2026/277C/7.1.2)

Afin de permettre aux services communautaires de poursuivre leurs activités, il convient de procéder à des créations, suppressions et transferts de crédits sur le budget annexe des transports urbains. Ces modifications concernent uniquement la section d'investissement et en majeure partie des opérations d'ordre. La décision modificative proposée est équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 6 307 285,00€.

2026 - DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

LIGNE DE CREDIT	NATURE	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	MONTANT
			- €

RECETTES

LIGNE DE CREDIT	NATURE	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	MONTANT
			- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

LIGNE DE CREDIT	NATURE	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	MONTANT
CHAPITRE 20			
72	2051	Concessions et droits similaires	4 285,00 €
CHAPITRE 26			
17426	261	Actions SEML SOLEA	3 000,00 €
CHAPITRE 041			
16389	2156	Bascule avances SOLEA	6 300 000,00 €
		TOTAL	**6 307 285,00 €**

RECETTES

LIGNE DE CREDIT	NATURE	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	MONTANT
CHAPITRE 23			
17427	238	Annulation mandats exercices antérieurs	38 398,00 €
CHAPITRE 16			
76	1641	Emprunts	- 31 113,00 €
CHAPITRE 041			
17424	238	Bascule avances SOLEA	6 300 000,00 €
		TOTAL	**6 307 285,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les créations, suppressions et transferts de crédits proposés.

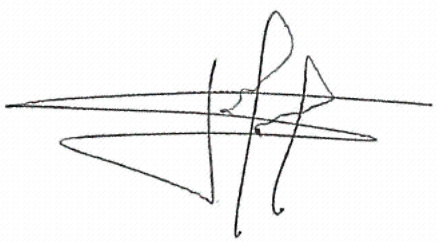
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN